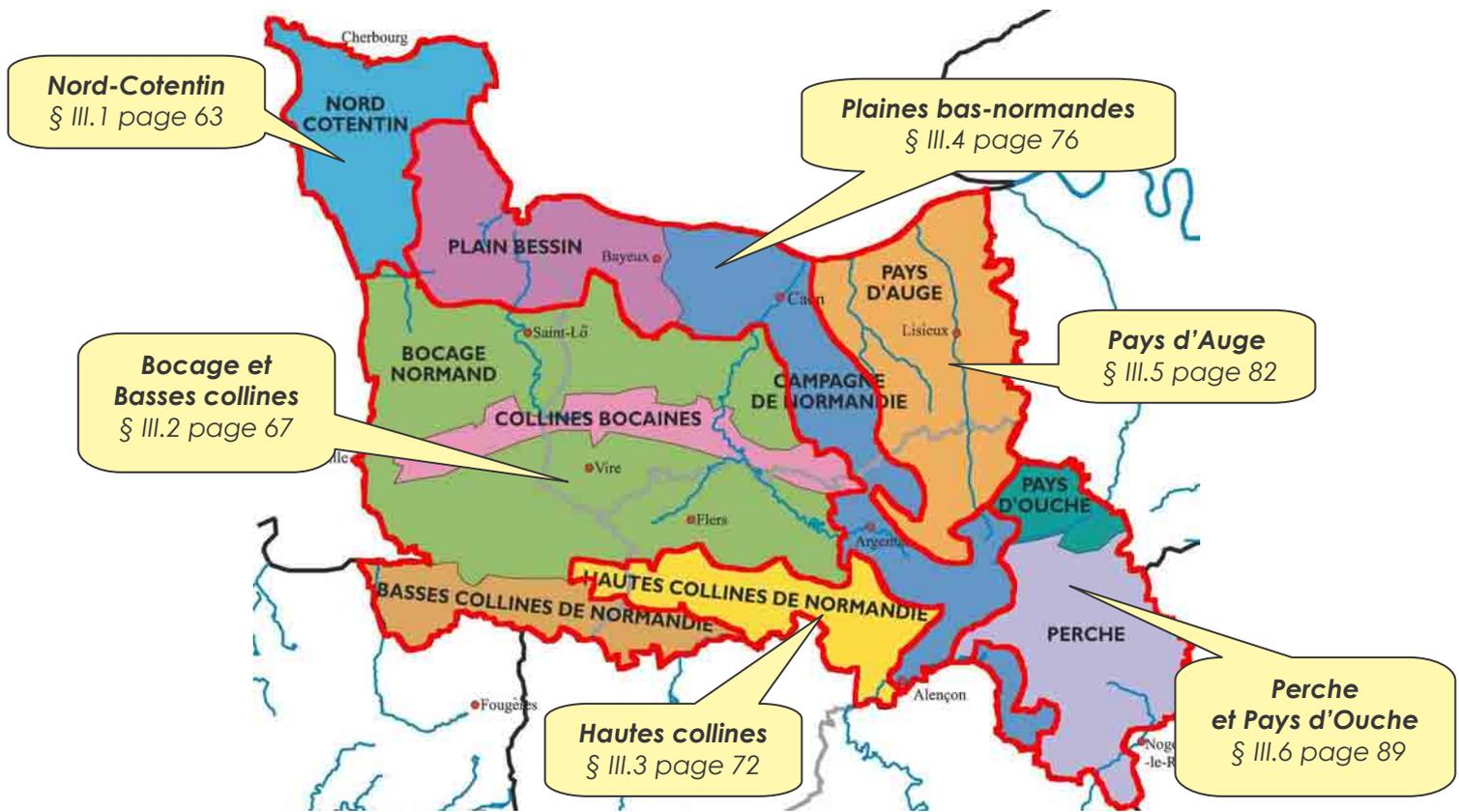


III – APTITUDES FORESTIERES ET PRECONISATIONS DE GESTION PAR REGION NATURELLE

III.0 – UNE DECLINAISON REGIONALISEE DES ORIENTATIONS DE GESTION

Pour être un guide utile à l'élaboration d'un document de gestion, en plus des orientations générales de gestion exposées dans la partie II, le Schéma régional de gestion sylvicole se doit de donner au sylviculteur, là où il est, des orientations pratiques sur la gestion de sa forêt. C'est l'objet de cette troisième partie.

Pour ce faire, comme le montre la carte ci-dessous, la Basse-Normandie a été divisée en six régions, correspondant soit à une région forestière délimitée par l'Inventaire Forestier National, soit à un regroupement de deux ou trois de ces régions forestières, dont les caractéristiques sont assez proches.



Le sylviculteur rédacteur d'un document de gestion trouvera donc dans ce qui suit une approche plus locale abordant, pour chacune des régions ainsi définies, les aspects suivants :

- Présentation des conditions naturelles (sol, climat) en lien avec les **aptitudes forestières** ;
- Place de la forêt dans le territoire rural ;
- **Description des forêts existantes** d'après l'Inventaire Forestier National et **recommandations en matière d'essences et de méthodes de gestion** ;
- Enjeux environnementaux, cynégétiques, paysagers, etc.

Ainsi, chaque propriétaire forestier sera en mesure de trouver facilement des indications qui lui permettront de faire des choix raisonnés pour sa forêt.



Outils à la disposition du rédacteur d'un document de gestion durable :

- « Le guide des sylvicultures en forêt privée normande » pour plus de détails sur les méthodes de gestion pour chaque type de peuplement ;
- le guide simplifié des stations forestières (synthèse des catalogues, à paraître) pour bien choisir l'essence en fonction de la station forestière, si l'on a besoin d'affiner les recommandations qui suivent.

III.1 – NORD COTENTIN

Région forestière de l'Inventaire forestier national :
501 – Nord Cotentin

III.1.a – Les conditions naturelles

Géologie et pédologie

Le Cotentin trouve son unité dans la géologie d'origine primaire, généralement des grès et schistes très durs, souvent utilisés en carrières dans la région de Brix et du Mont à la Quesne, recouverts çà et là d'affleurements calcaires (montagne du Roule à Cherbourg), mais plus généralement de placages de limons avec des couches de sable et de gravier (région de Lieu-Saint).

Les sols qui se sont formés sur ces substrats sont généralement limoneux, pauvres en bases avec une tendance acide marquée. Si les limons sont fins, les sols sont battants et peu perméables, surtout en situation de plateau (forêt de St Sauveur) ou dans les dépressions (bois de Limors). Dès que le paysage prend du relief, ce type de formation est plus rare, il y a moins de limons fins et l'eau peut bien sûr s'écouler. Les sols forestiers sont alors de meilleure qualité avec un enracinement plus facile des arbres (massif de Brix).

Climat

Le climat océanique est marqué, puisque le Cotentin est une presqu'île avancée dans la Manche. Battu par les vents, ce bout de Normandie doit être appréhendé par le forestier avec beaucoup de prudence, surtout dans sa frange côtière, c'est-à-dire dans sa grande majorité. Avec quelques



jours de gel par an, la douceur de ses hivers n'a d'égal que la puissance de ses tempêtes hivernales fréquentes, portant sur plusieurs kilomètres des embruns salés. La pluviométrie y est très contrastée, très faible en bord de côte est et dans le Val de Saire, elle atteint 1200 mm quelques kilomètres plus loin, au centre de la presqu'île vers Valognes et St Sauveur.

Aptitudes forestières du Nord-Cotentin

Ces conditions climatiques particulières et la pauvreté chimique des sols seront les contraintes majeures dans le choix des essences et dans celui des techniques sylvicoles à mettre en œuvre : des essences frugales, bien plantées et capables de résister aux vents et quelquefois aux embruns. Ici plus qu'ailleurs, une sylviculture dynamique faite d'éclaircies précoces et suivies, ainsi qu'une révolution assez courte des peuplements sont à recommander.

III.1.b – La place de la forêt dans l'espace rural

La surface boisée du Nord Cotentin est, selon l'Inventaire Forestier National, est de **10 367 ha**, soit un taux de boisement de 6,7 %. Il compte **40 % des forêts du département de la Manche**. Ce sont à 96 % des terrains privés. On peut ajouter à cela près de 5 000 ha de landes situées surtout dans la frange côtière et qui représentent 70 % des landes du département.

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, la forêt a servi de source de matériaux pour la marine et de source d'énergie pour les industries locales, principalement la verrerie de Tourlaville. C'est ainsi que la forêt de Brix a quasiment disparu pour ne subsister qu'aux environs de Rufosses sur quelques centaines d'hectares, alors qu'elle s'étendait de Cherbourg à Valognes et jusqu'au Vaast sur près de 5000 hectares.

Dans la culture rurale, le boisement tient une grande place, tant sous forme de bocage que de bois à proprement parler. Cependant le Cotentin reste éloigné des grands centres de transformation. Cette situation pèse sur les prix des bois sur pied (les exploitants forestiers sont rares et ce sont souvent des intervenants d'autres départements qui viennent jusque là) et seule la qualité pourra attirer plus de concurrence en conférant aux produits de la forêt une plus grande valeur.

Dans ce contexte, les forestiers restent, malgré tout, très actifs. La forêt a fait l'objet de gros investissements depuis la guerre. Ces nouveaux boisements entrent en production depuis quelques années et on constate actuellement un afflux de bois, tandis que les autres usages de la forêt se développent également, la chasse en particulier. D'autre part, la situation délicate de l'élevage, avec les quotas imposés par la politique européenne conduit à reboiser des zones agricoles marginales. La forêt gagne du terrain à un rythme soutenu.

III.1.c – Les peuplements forestiers

Les essences présentes et leur comportement : recommandations

Les feuillus représentent 75 % du boisement, mais les résineux fournissent 40 % de la production. A part les peuplements de chêne pédonculé (majoritaire) et de hêtre, beaucoup de peuplements sont d'origine artificielle.

• FEUILLUS

Les **chênes indigènes** représentent 36 % du volume sur pied, talonnés par le **hêtre** 26 %, tandis que le **châtaignier** atteint les 10 %. En dehors de ces trois feuillus prépondérants, seul le **bouleau** est significatif. Malheureusement, il est de peu d'intérêt productif, ses fonctions sont surtout sylvicoles, comme essence d'accompagnement et esthétiques.

La qualité du chêne est médiocre, celles du hêtre et celle du châtaignier bonnes, et même excellentes dans certains peuplements bien éclaircis et dans les taillis avec futaie. La logique serait de voir le sylviculteur privilégier le hêtre et le châtaignier au détriment du chêne, ce qu'il convient de faire avec retenue car, des trois, c'est le chêne qui résiste le mieux au vent. Le Chêne est un élément structurant dont il ne faut pas se départir.

Dans les peuplements à base de chêne en cours de vieillissement, ce mouvement vers le hêtre se fait naturellement. Au fil des éclaircies, les semis s'installent et se développent à l'ombre du chêne, renouvelant ainsi les essences et le peuplement.

Le **chêne d'Amérique**, récemment introduit, semble très bien s'accommoder du climat et des stations du Cotentin. Il est la troisième essence de reboisement (18 %), après le douglas (23 %) et le pin Laricio (22 %).

Les autres feuillus (feuillus divers, alisier...) ne trouvent que rarement des conditions de végétation répondant à leurs exigences et il convient d'être très prudent, surtout avec les plus exigeants (frêne, noyers, et même merisier). Ils peuvent enrichir un mélange d'essences si l'on souhaite instamment leur présence.

• RESINEUX

Le **douglas**, essence de qualité, trouve souvent des conditions favorables de croissance, en dehors de la zone côtière où il souffre du vent et des embruns. Il compte pour 45 % des résineux en Cotentin, mais il est largement dominant dans la zone centrale plus protégée et plus arrosée (jusqu'à 1200 mm).

Dans les sites protégés et dans les terrains profonds en vallon, il côtoie le **sapin de Normandie** (12 %), vraisemblablement naturel dans la région de Rufosses. Quant au **sapin de Vancouver** ou *Abies grandis*, il s'est maintenu jusque là, mais il n'est pas possible en l'état actuel de nos connaissances et de nos observations de donner un pronostic pour l'avenir. Quoiqu'il en soit, comme le douglas, les sapins ne supportent pas les embruns.

Aux endroits exposés et sur les stations les plus pauvres, le **pin laricio** (15 %) et le **pin maritime** (10 %) résistent bien et donnent une production très honorable. Pendant les hivers les plus rudes, le pin maritime a résisté au gel, malgré quelques morts çà et là. Le climat doux et maritime lui permet de se maintenir dans cette situation très septentrionale pour lui.

Le **mélèze du Japon** et le **mélèze hybride** peuvent, dans les terrains profonds et frais, présenter une solution de diversification, soit purs, soit en mélange avec le hêtre. Ils présentent peu de prise au vent et constituent un bon couvert pour la bécasse.

Bien que dans une situation maritime, l'épicéa de Sitka n'est pas à conseiller, car très sensible au vent qui le casse ou le déracine.

Le tsuga dépérit très tôt, comme en Bretagne. Le thuya plicata et le séquoia sempervirens se comportent bien, mais ne présentent qu'une importance économique marginale dans la région.

Les types de peuplements et les modes de gestion préconisés

L'Inventaire Forestier National nous révèle une grande importance des **taillis avec futaie (43 %)**, où domine le chêne à près de 70 %. Ces peuplements ruinés en 1945 évoluent très lentement vers la futaie.

Actuellement, le Nord Cotentin comprend seulement **8 % de futaie feuillue et 15 % de futaie résineuse ou mixte**. Le plus souvent, ces peuplements sont réguliers, même si les conditions climatiques amènent certains sylviculteurs à la régénérer par bandes plantées, à l'abri de bandes de peuplement maintenu. Cette forme d'irrégularisation des futaies est à suivre avec intérêt, car elle peut être une solution pour le renouvellement progressif des peuplements, dans des conditions difficiles de sol et de climat. C'est aussi une technique intéressante pour la chasse car elle apporte nourriture et couvert pour le gibier.

Le taillis (12 à 15 %) est installé sur les sols les plus ingrats. Il n'y a que peu d'intérêt à le voir évoluer. Il peut être maintenu à des fins cynégétiques et comme couvert végétal. Dans cet esprit, il maintient la biodiversité, pour autant qu'il soit recéped périodiquement tous les 20 à 35 ans.

III.1.d – Les autres enjeux particuliers à la région

L'environnement et le paysage

Comme dans toutes les régions de bocage, l'arbre modèle le paysage et, depuis la disparition de l'orme, le hêtre, le chêne et le châtaignier sont aussi présents dans le boisement linéaire que dans les bois. De ce fait, même les massifs assez importants du Cotentin passent relativement inaperçus. Pourtant, du point de vue de la biodiversité, ils recèlent une richesse insoupçonnée, liée en partie au milieu océanique, et même au milieu marin.

Au centre, le sapin de Normandie est très certainement une relique glaciaire, au même titre que les peuplements de la région de L'Aigle. Il se régénère naturellement dans la région de Rufosses.

Sur la frange nord et ouest, la lande côtoie la forêt et les embruns donnent aux arbres une forme torturée si typique de ces paysages, particulièrement avec le hêtre.

La chasse

Les bois, enchâssés dans le bocage, au milieu des prairies et des champs semés de maïs, constituent des biotopes intéressants pour le chevreuil, le sanglier, la bécasse et tout le cortège des espèces forestières. Il est indéniable que, dans le Cotentin, la sylviculture est empreinte de l'exercice de la chasse de ces trois gibiers et surtout de la bécasse. Des aménagements particuliers se justifient pleinement, en particulier sur les stations peu productives. Ils devront cependant garder à l'ensemble son caractère forestier.

Cette obligation s'étend aussi à tout aménagement orienté vers la fréquentation du public ou de loisirs, que ce soit à titre onéreux ou gratuit.